La question des migrants dans la campagne

LÉGISLATIVES Le collectif Etorkinekin a interrogé les candidats. Il entend proposer des lois aux futurs députés

Depuis plus d'un an, le collectif Etorkinekin (1) œuvre pour les droits et l'accueil des migrants. Il a multiplié les actions de formation, information, récolte de fonds, logement ponctuel, et aujourd'hui de lobbying. Le collectif a adressé 11 questions aux 42 candidats aux législatives sur les 4°, 5° et 6° circonscriptions. Il appelle à «choisirceux qui porteront et voteront des lois d'accueil et non d'exclusion».

Alek Cadi préside le groupe bayonnais de la Cimade. « 24 candidats nous ont répondu.» Il relève que ceux du Front national, de l'UDI et des Républicains n'ont pas donné suite. « Les Républicains nous ont signalé ne pas avoir eu le temps.»

Adhésions et réserves

Tous ceux qui ont répondu sont tombés d'accord sur ces grands principes: «Renforcer les moyens du défenseur des droits », « combattre les actions de désinformation », défendre les droits des migrants » conformément aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Convention de Genève.



Jean Louis Berterreix (à gauche), Amaïa Fontans (au centre) et Alek Cadi (à droite) du collectif Etorkinekin. PHOTO JÉRÔME DUMERCO

Convenons que cette louable unanimité se fait sur un minimum syndical. Les autres points du questionnaire engagent plus fortement leurs signataires. Plusieurs candidats les valident dans leur intégralité. Ceux du Parti communiste, de Lutte Ouvrière, d'EH Bai (les postulants de ces formations dans les trois circonscriptions ont répondu), les candidats du PS Colette Capdevielle (5°) et Bernard Uthurry (4°), Jean Lassalle (Résistons, 4°) et Jérémy Farge (France insoumise, 5°).

Concernant la sortante socialiste sur la 4° « circo », Sylviane Alaux, Alek Cadi relève qu'elle ne se prononce pas sur trois possibles propositions de loi qu'entend défendre Etorkinekin. Le collectif veut permettre aux étrangers qui ont travaillé et cotisé de bénéficier des droits acquis (chômage) malgré le non-renouvellement de leur titre de séjour. Ouvrir sans délai de cinq ans le RSA aux étrangers hors union européenne qui disposent d'un permis de séjour. Autoriser les demandeurs d'asile à travailler à compter de trois mois après le dépôt de leur requête. « M^{me} Alaux a estimé ne pas avoir assez d'éléments, il lui semblait "plus honnête" de ne pas se prononcer.»

Cinq propositions de lois

Les candidats écologistes valident tous les points sauf un : contraindre et sanctionner les Départements qui rechigneraient à prendre en charge les mineurs isolés. «Mais dans son commentaire, EELV rejoint nos positions. Cela nous laisse un peu perplexe.»

Peut-être pas autant que Vincent Bru, seul candidat « macronien » (6°) à avoir rempli le questionnaire. Il a d'abord émis plusieurs réserves, notamment sur l'accès au RSA qu'il qualifie d'abord d'« appel d'air trop incitatif » de nature à « faire exploser l'immigration économique ». Avant, hier matin, de rappeler Etorkinekin: « Finalement, il est d'accord avec toutes nos positions. Bon...»

Pour le PNB, Jean Tellechea (6°) et Laurent Marlin (5°) répondent « non » à un cadre plus contraignant pour les Départements sur la question des mineurs isolés. Ils prônent « l'accélération » de l'instruction des dossiers d'accueil. Ils s'opposent aussi à l'autorisation de travailler au bout de trois mois.

De son côté, le collectif rédigera cinq propositions de lois. Elles porteront donc sur l'accès au RSA, à l'assurance chômage, au marché du travail mais aussi l'abrogation du « délit de solidarité » qui menace les personnes actives auprès des sans papiers, l'instauration d'un « véritable statut de protection des mineurs isolés.

Pierre Penin

(1) Avecles migrants. Il regroupe 13 organisations.